

Chaque " Associé " reçoit un feuillet d'admission portant le certificat de la contribution et son nom est conservé sur le Régistre de " l'Œuvre du Sacerdoce."

Avantages Spirituels

I. Chaque Dimanche une messe est dite pour les " Associés " Vivants ou Décédés dans la Chapelle du Juvénat.

II. A cette Messe sont offertes de nombreuses communions pour les mêmes intentions.

III. Les " Associés " ont part, chaque semaine, au mérite d'une heure passée en Adoration par la Communauté devant le St Sacrement exposé.

IV. Chaque jour des prières spéciales sont dites à la suite de la Bénédiction du T. S. Sacrement pour les membres de l'Association.

Approuvé, Montréal, le 26 Mars 1909.

† PAUL, Archevêque de Montréal.

Une Vocation au Sacerdoce.

Le Prêtre a le pouvoir de faire descendre du Ciel en ses mains le Verbe Incarné, de délivrer les âmes du péché et de l'enfer; il est le Vicaire de Jésus-Christ, la Lumière du monde et le Médiateur entre Dieu et les hommes. Plus noble que tous les monarques de la terre, ayant une puissance supérieure à celles des anges, il est, selon l'expression de St Clément, un Dieu terrestre.

Nous recommandons aux " Associés " de réciter chaque jour la prière indulgenciée qui se trouve sur le revers de l'image d'admission. Par cette nouvelle charité ils pourront contribuer dans une plus grande mesure à assurer la belle vocation de nos chers Juvénistes.